

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°167

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 03 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BUTT Zishan.

Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Franck LE ROY	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Mizgin OZHAN	Monsieur Pierre SACK
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Monsieur Hadji-Gavrill

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Evolution du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II. ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins de la commune ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs ;

Adoption à la majorité par 47 pour , 5 se sont abstenus(Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Meriem DERKAOUI, Anthony DAGUET, Sozig NEDELEC)

DELIBERE :

DECIDE la modification du tableau des postes pour prendre en compte la création des emplois suivants :

- 1 emploi permanent à temps non complet à raison de 9/35ème du temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

DECIDE d'approuver l'évolution du tableau des postes comme suit :

Catégorie	Cadre d'emploi	Effectifs permanents au TEB	Création d'emploi	Suppression d'emploi
Emplois fonctionnels				
	DGS	1		
	DGA	4		
Filière administrative				
C	Adjoints administratifs territoriaux	270		
B	Rédacteurs territoriaux	100		
A	Administrateur hors classe	1		
A	Administrateurs territoriaux	3		

A	Attachés territoriaux	128	1	
Filière animation				
C	Adjointes d'animation territoriaux	112		
B	Animateurs territoriaux	21		
Filière technique				
C	Adjointes technique territoriaux	456.5		
C	Agents de maîtrise territoriaux	27		
B	Techniciens territoriaux	45		
A	Ingénieurs en chef territoriaux	7		
A	Ingénieurs territoriaux	13		
Filière médico-sociale				
C	Auxiliaires de puériculture territoriaux	58		
C	Auxiliaires de soins territoriaux	33		
A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	16		
B	Techniciens paramédical territoriaux	6		
A	Cadres territoriaux de santé paramédicaux	2		
A	Infirmiers en soins généraux territoriaux	24.5		
A	Médecins territoriaux	4		
A	Psychologues territoriaux	11.5		
A	Puéricultrices territoriales	9		
Filière culturelle				
B	Assistants conservation patrimoine et bibliothèque territoriaux	1		
A	Bibliothécaires territoriaux	2		
A	Attachés conservation du patrimoine territoriaux	2		
Filière sportive				
B	Educateurs territoriaux des APS	27,5		
A	Conseillers des APS territoriaux	1		
Filière sociale				
C	Agents sociaux territoriaux	43		
C	ATSEM territoriaux	156		
A	Assistant socio-éducatifs territoriaux	50		
A	Conseillers socio éducatifs territoriaux	2		
Filière police				
C	Agents de police territoriaux	23		

B	Chef de service Police municipale	1		
Sans filière				
	Sans cadre d'emploi (<i>médecins-dentistes, assistantes maternelles, collaborateurs de cabinet</i>)	57		
	Sans catégorie (<i>surveillant-e-s point école</i>)	34		
	Total poste au 20/07/2020	1753.5		
	Total poste au 03/12/2020	1754		

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur ces emplois faute de candidatures de fonctionnaires.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Reçue en préfecture le : 10/12/20
 Accusé en préfecture :
 93-219300019-20201203-lmc118540-DE-1-1
 Publiée le : 10/12/20
 Certifiée exécutoire : 10/12/20

Le Maire,

Karine FRANÇLET

